

MORNING FORSIDES

23 MAI 2023

PROPORTIONNALITÉ ET RÉVISION DE SOLVABILITÉ II : VERS UNE RÉGLEMENTATION ÉVOLUTIVE ET PLUS ADAPTÉE

La Commission Européenne a proposé à la fin de 2021 un projet de révision de la directive Solvabilité II qui devrait être discuté par le Parlement dans le même paquet législatif qu'une directive sur le redressement et la résolution en assurance.

Dans ce dispositif, le traitement de la proportionnalité a été fondamentalement revu. Bien loin, de n'être qu'un élément parmi d'autres de la révision, la question de la proportionnalité fonde toute l'évolution du régime de Solvabilité II.

Les conséquences sont multiples. Elles permettent d'enrichir et de redessiner les objectifs de la Directive et de redéployer les moyens du contrôle.

Forsides vous propose d'analyser les enjeux liés à la proportionnalité et de réfléchir à son impact possible sur le marché français.

INTERVENANTS

Matthieu GRAY – Senior Manager - Forsides

Matthieu GRAY a plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de l'assurance. Il a rejoint Forsides France en 2022 en tant que Senior Manager. Auparavant, il a travaillé en tant que Directeur des risques groupe dans un conglomérat financier. Il a participé, entre 2011 et 2015, à la mise en place de la réglementation Solvabilité II, et de l'ORSA, au sein de l'ACPR, et dans les groupes de travail de l'EIOPA. Expert en gestion des risques et en gestion actif-passif, il est actuaire certifié CERA et diplômé d'HEC

Joséphine VALENTIN – Senior Manager - Forsides

Spécialisée en assurances de personnes depuis plus de 20 ans, Joséphine a exercé plusieurs fonctions en actuariat : inventaire, souscription retraite et prévoyance collective, création de produit, gestion des risques. Elle a notamment dirigé un service Actuariat Produit pour un acteur majeur. Elle a également porté la Fonction clé Gestion des Risques d'une société d'assistance et exercé en tant qu'actuaire indépendante avant de rejoindre Forsides France en septembre 2021.

DÉROULEMENT

1 - La réforme de solvabilité II : enjeux et orientations

2 - La proportionnalité : notion centrale de la réglementation

3 - La traduction de la proportionnalité dans la révision : un nouveau paradigme

4 - Et concrètement pour un organisme ou un groupe « à profil de risque faible » ?

5 - Conclusion : vers de nouveaux chantiers



En visioconférence

Ouverture à partir de 8h15

Le lien sera transmis avec la confirmation d'inscription

FORSIDES - 4, rue du Général Foy - 75008 Paris

Renseignements : Elodie GUILGAUT - 01 42 97 91 70 secretariat-groupe@forsides.fr